

**Destins d'esclaves dans la Rome julio-claudienne :
autour de Pétrone, de Sénèque et de la *lex Libitinae* de Pouzzoles.**

Carrières d'esclaves.

1. Pétrone, *Satiricon*, 29, 3-6

Erat autem uenalicium <cum> titulis pictis, et ipse Trimalchio capillatus caduceum tenebat Mineruamque ducente Romam intrabat. Hinc quemadmodum ratiocinari didicisset, deinque dispensator factus esset, omnia diligenter curiosus pictor cum inscriptione reddiderat. In deficiente uero iam porticu leuatam mento in tribunal excelsum Mercurius rapiebat. Praesto erat Fortuna cornu abundantia copiosa et tres Parcae aurea pensa torquentes. Notauit etiam in porticu gregem cursorum cum magistro se exercentem. Praeterea grande armarium in angulo uidi, in cuius aedícula erant Lares argentei positi Venerisque signum marmoreum et pyxis aurea non pusilla, in qua barbam ipsius conditam esse dicebant.

On y avait peint un marché d'esclaves avec leurs écriteaux au cou, et Trimalcion lui-même qui, sous les traits d'un jeune esclave aux longs cheveux, le caducée en main, entrait dans Rome guidé par Minerve. Ensuite, on voyait comment il avait appris à compter, comment, de là, il était devenu trésorier ; le peintre avait représenté toutes ces étapes avec un soin diligent, sans oublier les légendes. Au bout du portique, Mercure soulevant Trimalcion par le menton, l'emportait tout en haut d'une tribune. À ses côtés se tenaient la Fortune, munie d'une immense corne d'abondance, et les Trois arques filant une quenouille d'or. Je notai également dans la colonnade une troupe de coureurs à pied s'exerçant avec leur entraîneur. En outre, je remarquai dans un coin une grande armoire avec, au-dedans, un reliquaire contenant des Lares d'argent, une statue en marbre de Vénus, et une boîte d'or non des plus petites, qui passait pour renfermer la première barbe du maître de maison.

2. Pétrone, *Satiricon*, 75, 10-76, 2

(Trimalchio) « Tam magnus ex Asia ueni quam hic candelabrus est. Ad summam, quotidie me solebam ad illum metiri, et ut celerius rostrum barbatum haberem, labra de lucerna ungebam. Tamen ad delicias ipsimi annos quattuordecim fui. Nec turpe est, quod dominus iubet. Ego tamen et ipsimae satis faciebam. Scitis quid dicam : taceo, quia non sum de gloriosis. Ceterum, quemadmodum di uolunt, dominus in domo factus sum, et ecce cepi ipsimi cerebellum. Quid multa ? Coheredem me Caesari fecit, et accepi patrimonium laticlauium. Nemini tamen nihil satis est. Concupiui negotiari. »

(Trimalcion) « Je suis venu d'Asie pas plus haut que ce candélabre. Bref, chaque jour j'avais l'habitude de me toiser après ; et pour avoir plus vite du poil au bec, je me frottais les lèvres avec de l'huile de lampe. Pourtant j'ai été pendant quatorze années le chérubin de mon patron. Il n'y a pas de honte à faire ce que le maître commande. Et entre temps je contentais aussi la patronne. Vous savez ce que je veux dire : je me tais, je ne suis pas de ces vantards ... Du reste, avec la volonté des dieux, je devins le maître dans la maison, et dès lors, le patron n'eut plus que moi dans la cervelle. Bref, il me fit cohéritier de l'empereur, et je recueillis un patrimoine de sénateur. Mais personne n'en a jamais assez : l'envie me prit de faire du négoce. »

3. Pétrone, *Satiricon*, 57, 3-6

(Hermeros) « Ridet ! Quid habet quod rideat ? Numquid pater fetum emit lamna ? Eques Romanus es ? Et ego regis filius. « Quare ergo seruiuisti ? » Quia ipse me dedi in seruitutem et malui cuius Romanus esse quam tributarius. Et nunc spero me sic uiuere ut nemini iocus sim. Homo inter homines sum, capite aperto ambulo ; assem aerarium nemini debeo ; constitutum habui nunquam ; nemo mihi in foro dixit : « Redde quod debes ». »

Glebulas emi, lamellulas parau ; uiginti uentres pasco et canem ; contubernalem meam redemi, ne qui in illius capillis manus tergeret ; mille denarios pro capite solui; seuir gratis factus sum ; spero, sic moriar ut mortuus non erubescam. »

(Hermeros) « Il rit ! Qu'est-ce qui le fait rire ? Ton père a-t-il acheté son rejeton pour son pesant d'or ? Tu es chevalier romain ? Et moi, je suis fils de roi. « Pourquoi as-tu donc été esclave ? » Parce que je me suis moi-même mis en esclavage, et j'ai mieux aimé être un citoyen romain qu'un roi tributaire. Et maintenant, j'espère bien pouvoir vivre de telle sorte que personne ne se gaussera plus de moi. Je suis un homme parmi les hommes, je marche la tête haute, je ne dois un liard à personne ; je n'ai jamais reçu d'assignation ; personne ne m'a jamais dit sur le forum : « Rends-moi ce que tu me dois » J'ai acheté quelques lopins de terre, j'ai économisé quelques sous ; j'ai vingt bouches à nourrir sans compter mon chien ; j'ai racheté ma compagne pour que personne n'ait plus le droit de prendre son giron pour un essuie-mains ; j'ai payé mille deniers pour ma propre tête ; on m'a nommé sévir gratis ; et j'espère bien, quand je mourrai, n'avoir pas à rougir après ma mort. »

4. Pétrone, *Satiricon*, 65, 9

(Habinnas) « Omnia, inquit, habuimus praeter te ; oculi enim mei hic erant. Et mehercules bene fuit. Scissa lautum nouendialem seruo suo misello faciebat, quem mortuum manu miserat. Et, puto, cum uicensimariis magnam mantissam habet ; quinquaginta enim millibus aestimant mortuum. Sed tamen suauius fuit, etiam si coacti sumus dimidias potiones super ossucula eius effundere. »

(Habinnas) « Rien ne nous a manqué, répondit-il, que toi ; car la prune de mes yeux était ici. Mais, par Hercule, c'était très bien. Scissa donnait un chic repas de funérailles en l'honneur de son pauvre esclave, qu'elle avait affranchi juste à sa mort. Et à ce que je crois, elle a encore un fameux supplément à payer aux percepteurs du vingtième : car c'est à cinquante mille sesterces qu'ils estiment le mort. Malgré tout ça, c'était tout à fait bien, encore que nous ayons été forcés de verser sur ses pauvres os la moitié de nos rasades. »

5. Sénèque, *De beneficiis*, IV, 13, 3

Beneficium eius commodum spectat cui praestatur, non nostrum ; alioquin nobis illud damus. Itaque multa quae summa utilitatem aliis adferunt, pretio gratiam perdunt. Mercator urbibus prodest, medicus aegris, mango uenalibus.

Un bienfait a pour but l'avantage de celui qui le reçoit et non pas le nôtre ; autrement, c'est à nous qu'il s'adresse. Voilà pourquoi beaucoup de services, fort avantageux à autrui, perdent par le fait qu'ils sont payés ce qui les faisait bien voir. Le négociant rend service aux villes, le médecin aux malades, le marchand d'esclaves à ceux qui sont à vendre.

6. Pétrone, *Satiricon*, 71, 1-3

Diffusus hac contentione Trimalchio : « Amici, inquit, et serui homines sunt et aequae unum lactem biberunt, etiam si illos malus fatus opprimerit. Tamen me saluo cito aquam liberam gustabunt. Ad summam, omnes illos in testamento meo manu mitto. Philargyro etiam fundum lego et contubernalem suam, Carioni quoque insulam et uicesimam et lectum stratum. Nam Fortunatam meam heredem facio, et commendo illam omnibus amicis meis. Et haec ideo omnia publico, ut familia mea iam nunc sic me amet tanquam mortuum. »

Trimalcion s'épanouit à ce défi : « Amis, nous dit-il, les esclaves aussi sont des hommes ; ils ont sucé le même lait que nous, en dépit du mauvais destin qui les accable. Mais, de mon vivant, et bientôt, ils boiront l'eau de la liberté. En tous cas, je les affranchis tous dans mon testament. A Philargyre, je lègue en outre un fonds de terre et sa femme ; à Carion également un pâté de maison et la remise du vingtième, et un lit tout garni. Pour ma chère Fortunata, j'en fais mon héritière et la recommande à tous mes amis. Et si je publie mes dernières volontés, c'est pour que dès maintenant ma maison me chérisse comme si j'étais mort. »

Châtiments d'esclaves.

7. Pétrone, *Satiricon*, 28, 6-7

Sequimur nos admiratione iam saturi et cum Agamemnone ad ianuam peruenimus, in cuius poste libellus erat cum hac inscriptione fixus : QVISQVIS SERVVS SINE DOMINICO IVSSV FORAS EXIERIT ACCIPIET PLAGAS CENTVM.

Nous marchons à sa suite, déjà repus d'admiration, et avec Agamemnon nous arrivons à la porte, dont le montant portait une affiche avec cette inscription : « Tout esclave qui sortira dehors sans l'ordre patronal recevra cent coups de verges. »

8. Pétrone, *Satiricon*, 53, 1-3

Et plane interpellavit saltationis libidinem actuarius, qui tanquam Urbis acta recitavit : « VII kalendas Sextiles : in praedio Cumano, quod est Trimalchionis, nati sunt pueri XXX, puellae XL ; sublata in horreum ex area tritici milia modium quingenta ; boues domiti quingenti. Eodem die : Mithridates seruus in crucem actus est, quia Gai nostri Genio male dixerat.

Son envie de danser fut brusquement coupée par l'arrivée d'un secrétaire qui annonça à voix haute, comme s'il lisait le *Journal officiel* de Rome : « Le VII^e jour avant les calendes d'août, dans le domaine de Cumes, propriété de Trimalcion, sont nés trente garçons, quarante filles ; on a monté de l'aire au grenier cinq cent mille boisseaux de froment ; on a mis au joug cinq cents bœufs. Même jour : l'esclave Mithridate a été mis en croix, pour avoir blasphémé contre le Génie de notre maître Gaius. »

9. *Lex Libitinae* de Pouzzoles, col. II, lignes 8-10

Qui supplic(ium) de ser(uo) seruauae priuatim sumer(e) volet uti is {qui} sumi uolet ita supplic(ium) sumet ; si in cruc(em) / patibul(um) agere uolet redempt(or) asser(es) uincul(a) restes uerberatorib(us) et uerberator(es) praeber(e) d(ebet) et / quisq(uis) supplic(ium) sumet pro oper(is) sing(ulis) quae patibul(um) ferunt uerberatorib(us)q(ue) item carnif(ice) HS IIII d(are) d(ebet).

Si quelqu'un veut, à titre privé, mettre au supplice un esclave ou une esclave, le contractant mettra au supplice selon les modalités voulues par celui qui commandera le supplice ; s'il commande une exécution par la croix et le *patibulum*, que le contractant soit dans l'obligation de fournir des bois, des liens, des cordes pour les fouetteurs et des fouetteurs. Et que quiconque fera mettre au supplice soit dans l'obligation de payer pour chacun des ouvriers qui portent le *patibulum* et pour les fouetteurs, ainsi que pour le bourreau, quatre sesterces.

10. Tacite, *Annales*, XVI, 19, 1-2 (année 66 apr. J.-C.)

Forte illis diebus Campaniam petiuerat Caesar, et Cumas usque progressus Petronius illic attinebatur ; nec tulit ultra timoris aut spei moras. Neque tamen praeceps uitam expulit, sed incisas uenas, ut libitum, obligatas aperire rursus et adloqui amicos, non per seria aut quibus gloriam constantiae peteret. Audiebatque referentis nihil de immortalitate animae et sapientium placitis, sed leuia carmina et facilis uersus. Seruorum alios largitione, quosdam uerberibus adfecit.

Le hasard fit que César s'était rendu pendant ces jours en Campanie et que Pétrone l'avait suivi jusqu'à Cumes : détenu dans cette ville, il ne supporta pas plus longtemps l'incertitude entre la crainte et l'espoir. Cependant il ne rejeta pas brusquement la vie ; il se fit inciser, puis bander les veines, selon son caprice, puis il les fit ouvrir à nouveau, en adressant à ses amis des propos qui n'avaient rien de sérieux et ne visaient pas à gagner un renom de fermeté ; et il entendait en retour, non des réflexions sur l'immortalité de l'âme et les maximes des sages, mais des poésies légères et des vers badins. A une partie de ses esclaves, il fit donner des largesses, à certains des coups de fouet.

11. Pétrone, *Satiricon*, 58, 1-2

Post hoc dictum Giton, qui ad pedes stabat, risum iam diu compressum etiam indecenter effudit. Quod cum animaduertisset aduersarius Ascylti, flexit conuicium in puerum et : « Tu autem, inquit, etiam tu rides, caepa cirrata ? O ? Saturnalia ? Rogo, mensis December est ? Quando uicesimam numerasti ? »

A ce dernier trait, Giton, qui, debout à nos pieds, comprimait depuis longtemps son envie de rire, éclate à son tour d'une manière tout à fait mal élevée. Ce qu'ayant remarqué, l'adversaire d'Ascylte, il détourna sur l'enfant le flot de ses injures : « Alors, toi, aussi tu ris, espèce d'oignon frisé ? Hé quoi ? Est-ce les Saturnales, dis-moi ; et sommes-nous au mois de décembre ? Quand est-ce que tu as payé ton vingtième ? »

12. Pétrone, *Satiricon*, 30, 7-11

Ceterum ut pariter mouimus dextros gressus, seruus nobis despoliatus procubuit ad pedes ac rogare coepit, ut se poenae eriperemus: nec magnum esse peccatum suum, propter quod periclitaretur; subducta enim sibi uestimenta dispensatoris in balneo, quae uix fuissent decem sestertiorum. Retulimus ergo dextros pedes, dispensatoremque in atrio aureos numerantem deprecari sumus ut seruo remitteret poenam. Superbus ille sustulit uultum et : « Non tam iactura me mouet, inquit, quam negligentia nequissimi serui. Vestimenta mea cubitoria perdidit, quae mihi natali meo cliens quidam donauerat, Tyria sine dubio, sed iam semel lota. Quid ergo est ? dono uobis eum. »

À peine avions-nous de concert avancé le pied en question, qu'un esclave tout nu vint se jeter à nos pieds, en nous priant de le soustraire à son châtement : à l'entendre, c'était pour une bien petite faute qu'il était en danger ; il s'était laissé voler au bain les vêtements du trésorier, qui valaient bien dix sesterces en tout. Nous ramenons en arrière notre pied droit, et abordant le trésorier qui pour lors comptait des pièces d'or dans l'atrium, nous le supplions de faire grâce à l'esclave. D'un air plein de superbe, il releva la tête et : « Ce n'est pas tant la perte qui me fâche, nous dit-il, que la négligence de ce vaurie. Il m'aurait perdu des vêtements de table, qu'un client m'avait donnés pour mon anniversaire ; c'était de la pourpre de Tyr, sans doute, mais déjà lavée une fois. Enfin, que voulez-vous ? Je vous l'abandonne. »

Réflexions sur la condition servile.

13. Aristote, *La Politique*, I, 5, 1254 b

Πάλιν ἐν ἀνθρώπῳ καὶ τοῖς ἄλλοις ζῴοις ὡσαύτως: τὰ μὲν γὰρ ἡμερὰ τῶν ἀγρίων βελτίω τὴν φύσιν, τούτοις δὲ πᾶσι βέλτιον ἄρχεσθαι ὑπ' ἀνθρώπου: τυγχάνει γὰρ σωτηρίας οὕτως. ἔτι δὲ τὸ ἄρρεν πρὸς τὸ θῆλυ φύσει τὸ μὲν κρείττον τὸ δὲ χειρόν, καὶ τὸ μὲν ἄρχον τὸ δ' ἀρχόμενον. τὸν αὐτὸν δὲ τρόπον ἀναγκαῖον εἶναι καὶ ἐπὶ πάντων ἀνθρώπων. ὅσοι μὲν οὖν τοσοῦτον διεστᾶσιν ὅσον ψυχῇ σώματος καὶ ἀνθρώπος θηρίου (διάκεινται δὲ τοῦτον τὸν τρόπον ὅσων ἐστὶν ἔργον ἢ τοῦ σώματος χρήσις, καὶ τοῦτ' ἐστ' ἀπ' αὐτῶν βέλτιστον) , οὗτοι μὲν εἰσι φύσει δούλοι, οἷς βέλτιόν ἐστιν ἄρχεσθαι ταύτην τὴν ἀρχήν, εἶπερ καὶ τοῖς εἰρημένοις. ἔστι γὰρ φύσει δούλος ὁ δυνάμενος ἄλλου εἶναι διὸ καὶ ἄλλου ἐστίν) , καὶ ὁ κοινῶν λόγου τοσοῦτον ὅσον αισθάνεσθαι ἀλλὰ μὴ ἔχειν. τὰ γὰρ ἄλλα ζῶα οὐ λόγῳ [αἰσθανόμενα] ἀλλὰ παθήμασιν ὑπηρετεῖ. καὶ ἡ χρεια δὲ παραλλάττει μικρόν : ἡ γὰρ πρὸς τὰναγκαῖα τῷ σώματι βοήθεια γίνεται παρ' ἀμφοῖν, παρὰ τε τῶν δούλων καὶ παρὰ τῶν ἡμέρων ζῴων. βούλεται μὲν οὖν ἡ φύσις καὶ τὰ σώματα διαφέροντα ποιεῖν τὰ τῶν ἐλευθέρων καὶ τῶν δούλων, τὰ μὲν ἰσχυρὰ πρὸς τὴν ἀναγκαῖαν χρῆσιν, τὰ δ' ὀρθὰ καὶ ἄχρηστα πρὸς τὰς τοιαύτας ἐργασίας, ἀλλὰ χρήσιμα πρὸς πολιτικὸν βίον.

Envisage-t-on à leur tour les rapports entre l'homme et les autres animaux, on aboutit à la même constatation : les animaux domestiques sont d'un meilleur naturel que les animaux sauvages, et il est toujours plus expédient pour eux d'être gouvernés par l'homme, car leur conservation se trouve ainsi assurée. En outre, dans les rapports du mâle et de la femelle, le mâle est par nature supérieur et la femelle inférieure, et le premier

est l'élément dominateur et le second l'élément subordonné. C'est nécessairement la même règle qu'il convient d'appliquer à l'ensemble de l'espèce humaine ; par suite, quand des hommes diffèrent entre eux autant qu'une âme diffère d'un corps et un homme d'une brute (et cette condition inférieure est celle de ceux chez qui tout travail consiste dans l'emploi de la force corporelle, et c'est d'ailleurs là le meilleur parti qu'on peut tirer d'eux), ceux là sont par nature des esclaves pour qui il est préférable de subir l'autorité d'un maître, si l'on en croit les exemples que nous avons cités plus haut. Est, en effet, esclave par nature celui qui est apte à être la chose d'un autre (et c'est pourquoi il l'est), et qui a la raison en partage dans la mesure seulement où elle est impliquée dans la sensation, mais sans la posséder pleinement ; car les animaux autres que l'homme ne sont même pas capables de participer à cette forme sensitive de la raison, mais ils obéissent passivement à leurs impressions. Et effectivement l'usage que nous faisons des esclaves ne s'écarte que peu de l'usage que nous faisons des animaux : le secours que nous attendons de la force corporelle pour la satisfaction de nos besoins indispensables provient indifféremment des uns et des autres, aussi bien des esclaves que des animaux domestiques. La nature tend assurément aussi à faire les corps d'esclaves différents de ceux des hommes libres, accordant aux uns la vigueur requise pour les gros travaux, et donnant aux autres la station droite et les rendant impropres aux besognes de ce genre, mais utilement adaptés à la vie de citoyens.

14. Sénèque, *Lettres à Lucilius*, V, 47, 1-17

1. Libenter ex his qui a te ueniunt cognoui familiariter te cum seruis tuis uiuere. Hoc prudentiam tuam, hoc eruditionem decet. « Serui sunt. » Immo homines. « Serui sunt. » Immo contubernales. « Serui sunt. » Immo humiles amici. « Serui sunt. » Immo conserui, si cogitaueris tantundem in utrosque licere fortunae. (...) 10. Vis tu cogitare istum, quem seruum tuum uocas, ex isdem seminibus ortum eodem frui caelo, aequae spirare, aequae uiuere, aequae mori ! Tam tu illum uidere ingenuum potes quam ille te seruum. Mariana clade multos splendidissime natos, senatorium per militiam auspicantes gradum, fortuna depressit, alium ex illis pastorem, alium custodem casae fecit ; contemne nunc eius fortunae hominem, in quam transire, dum contemnis, potes. 11. Nolo in ingentem me locum inmittere et de usu seruorum disputare, in quos superbissimi, crudelissimi, contumeliosissimi sumus. Haec tamen praecepti mei summa est : sic cum inferiore uiuas, quemadmodum tecum superiorem uelis uiuere. (...) 15 (...) Non ministeriis illos aestimabo, sed moribus. Sibi quisque dat mores, ministeria casus adsignat. Quidam cenent tecum, quia digni sunt, quidam, ut sint. Si quid enim in illis, ex sordida conuersatione seruile est, honestiorum conuictus excutiet. 16. Non est, mi Lucili, quod amicum tantum in foro et in curia quaeras ; si diligenter adtenderis, et domi inuenies. Saepe bona materia cessat sine artifice ; tempta, et experire. Quemadmodum stultus est, qui equum empturus non ipsum inspicit, sed stratum eius ac frenos, sic stultissimus est, qui hominem aut ex ueste aut ex condicione, quae uestis modo nobis circumdata est, aestimat. 17. « Seruus est. » Sed fortasse liber animo. « Seruus est. » Hoc illi nocebit ? Ostende, quis non sit ; alius libidini seruit, alius auaritiae, alius ambitioni, omnes timori. Dabo consularem aniculae seruientem, dabo ancillulae diuitem, ostendam nobilissimos iuuenes mancipia pantomimorum ! Nulla seruitus turpior est quam uoluntaria.

1. J'apprends avec plaisir de ceux qui viennent d'auprès de toi que tu vis en famille avec tes serviteurs : cela fait honneur à ta sagesse, à tes lumières. « Ils sont esclaves » ? Non, ils sont hommes. « Esclaves » ? Non : mais compagnons de tente avec toi. « Esclaves » ? Non : ce sont des amis d'humble condition, tes co-esclaves, dois-tu dire, si tu songes que le sort peut autant sur toi que sur eux. (...) 10. Songe donc que cet être que tu appelles ton esclave est né d'une même semence que toi, qu'il jouit du même ciel, qu'il respire le même air, qu'il vit et meurt comme toi. Tu peux le voir libre, il peut te voir esclave. Lors du désastre de Varus, que de personnages de la plus haute naissance, à qui leurs emplois militaires allaient ouvrir le sénat, furent dégradés par la fortune jusqu'à devenir pâtres ou gardiens de cabanes ! Après cela, méprise les hommes au rang desquels avec tes mépris tu peux passer demain ! 11. Je ne veux pas étendre à l'infini mon texte, ni faire une dissertation sur la conduite à tenir envers nos domestiques traités par nous avec tant de hauteurs, de cruautés, d'humiliations. Voici toutefois ma doctrine en deux mots : Sois avec ton inférieur comme tu voudrais que ton supérieur fût avec toi. (...) 15. Je

mesurerai l'homme non à son emploi, mais à sa moralité. Chacun se fait sa moralité ; le sort assigne les emplois. Mange avec l'un, parce qu'il en est digne, avec l'autre pour qu'il le devienne. Ce que d'ignobles relations ont pu leur laisser de servile, une société plus honnête l'effacera. 16. Pourquoi, ô Lucilius ! ne chercher un ami qu'au forum et au sénat ? Regarde bien, tu le trouveras dans ta propre maison. Souvent de bons matériaux se perdent faute d'ouvrier ; essaye, fais une épreuve. Comme il y aurait folie à marchander un cheval en examinant non la bête, mais la housse et le frein ; bien plus fou est-on de priser l'homme sur son costume, ou sur sa condition qui n'est qu'une sorte de costume et d'enveloppe. 17. «Mais un esclave !» Son âme peut-être est d'un homme libre. Un esclave ! Ce titre lui fera-t-il tort ? Montre-moi qui ne l'est pas. L'un est esclave de la débauche, l'autre de l'ambition, tous le sont de la peur. Je te ferai voir des hommes consulaires valets d'une ridicule vieille, des riches, humbles servants d'une chambrière, des jeunes gens de la première noblesse courtisans d'un pantomime. Est-il plus indigne servitude qu'une servitude volontaire ?

Bibliographie

Aristote, *La Politique*, traduction par J. Tricot, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1995.

Pétrone, *Le Satiricon*, texte établi et traduit par A. Ernout, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 1923.

Sénèque, *De Bienfaits*, texte établi et traduit par F. Préchac, tome I, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 1926.

Tacite, *Annales. Livres XIII-XVI*, texte établi et traduit par P. Wuilleumier, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 1978.

Sénèque, *Lettres à Lucilius*, tome II (Livres V-VII), texte établi par F. Préchac et traduit par H. Noblot, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 1947.

J. C. Dumont, *Rome et l'esclavage sous la République*, Rome, Collection de l'École française de Rome, n° 103, 1987.

F. Hinard et J. C. Dumont, *Libitina. Pompes funèbres et supplices en Campanie à l'époque d'Auguste*, Paris, De Boccard, 2003.

P. Veyne, *La Société romaine*, Paris, Le seuil, 1991 (ch. 1 : « Vie de Trimalcion », p. 13-56 ; ch. 7 : « Droit romain : les hommes libres qui passent pour esclaves et l'esclavage volontaire », p. 247-280).